



Attestation d'engagement pour les chiens de catégorie

Je, soussigné(e), adopte un(e) chien(ne) de catégorie 2 et m'engage à respecter les obligations réglementaires imposées par la loi au détenteur.

Le jour de l'adoption, je m'engage à respecter les conditions particulières relatives aux chiens de catégories et à fournir les justificatifs suivants :

- Carte d'identité** : majorité obligatoire.
- Justificatif de domicile**
- Un **extrait de casier judiciaire vierge** ou attestation faisant foi
- L'**attestation d'aptitude** (formation de 7 heures minimum) obtenue dans un centre de formation agréé par la préfecture
- Une attestation spéciale d'assurance** pour chiens de 2^{ème} catégorie en plus de la responsabilité civile

Dès l'adoption effectuée, je m'engage également à :

- ❖ Procéder au rappel de vaccination antirabique chaque année
- ❖ Déclarer le chien auprès de la mairie où je réside afin d'obtenir le **permis de détention** délivré par le maire, sur présentation de l'évaluation comportementale ainsi que l'attestation d'aptitude et tous les justificatifs cités précédemment.
En cas de changement de commune de résidence, le permis est présenté à la mairie du nouveau domicile.
Le détenteur du chien doit toujours avoir le permis de détention sur lui.
- ❖ Présenter tous les documents relatifs à la détention de ce chien en cas de réquisition des forces de l'ordre.
- ❖ Respecter l'obligation de museler son chien, le tenir en laisse sur la voie publique, dans les lieux publics, locaux ouverts au public ou dans les transports en commun.
- ❖ Accepter un suivi post-adoption effectuée par un(e) salarié(e) du refuge ou un(e) bénévole responsable.

En cas de non respect d'un ou plusieurs des points réglementaires énoncés ci-dessus, des sanctions civiles et pénales (contraventions ou peines de prison) peuvent être appliquées, allant de 150€ à 100 000€ d'amendes et de 3 mois à 10 ans de prison.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le Refuge,

l'adoptant(e),